

PROGRAMME DE FORMATION

DE Technicien.ne de l'Intervention Sociale et Familiale

Public concerné :

Toute personne répondant au "Titre 1er - accès à la formation" de l'arrêté du 1^{er} juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

La formation est accessible aux personnes en cours d'emploi ; si elles occupent un poste faisant fonction de TISF, en concertation avec l'employeur, une période de stage hors-employeur sera exigée.

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Prérequis :

Aucun prérequis à l'entrée en formation n'est demandé, ni d'expérience préalable ni de niveau de diplomation. Néanmoins, des aptitudes à l'écrit et des notions d'informatique sont nécessaires pour suivre la formation.

Conditions d'accès :

L'admission en formation conduisant au diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale est subordonnée au dépôt d'un dossier (CV et lettre de motivation) auprès de l'établissement de formation et d'un entretien de 30 minutes. Les candidats mentionnés à l'article 3 de l'arrêté du 1^{er} juillet 2024 son admis de droit en formation.

Objectifs :

La formation proposée a pour objectif de permettre aux stagiaires d'acquérir les compétences, prévues dans le référentiel et nécessaires à l'exercice des fonctions suivantes :

- Les Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale effectuent une intervention sociale, préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social.
- Ils accompagnent et soutiennent les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées. Ces interventions s'effectuent au domicile, habituel ou de substitution, dans leur environnement proche ou en établissement. Les établissements et services employeurs sont notamment ceux visés par l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles.
- Ils élaborent leur intervention avec la personne aidée en collaboration avec l'équipe de travail et leur encadrement en fonction des besoins de la personne ou d'un groupe de personnes ou conformément à un mandat et dans le cadre du projet de service.
- Le projet d'intervention ainsi élaboré définit et hiérarchise les objectifs de cette intervention, précise les moyens devant être utilisés pour les atteindre. Les techniciens de l'intervention sociale et familiale mettent en œuvre l'intervention et évaluent son déroulement avec la personne aidée, l'encadrement et, le cas échéant, les partenaires extérieurs.
- Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de l'intervention des techniciens de l'intervention sociale et familiale. En appui de ces actes, les techniciens de l'intervention sociale et familiale proposent et transmettent l'ensemble des savoirs nécessaires en vue de leur réalisation par les personnes elles-mêmes.
- Les techniciens de l'intervention sociale et familiale ont un rôle d'accompagnement social des usagers vers l'insertion. Ils contribuent au développement de la dynamique familiale et soutiennent tout particulièrement la fonction parentale.
- Les techniciens de l'intervention sociale et familiale conduisent des actions individuelles ou collectives dans un cadre pluriprofessionnel et de partenariat.
- Les techniciens de l'intervention sociale et familiale sont à leur niveau garants du respect des droits fondamentaux des usagers et se doivent d'adopter une attitude cohérente avec l'éthique de l'intervention sociale et des missions confiées.

Durée de l'action :

La formation préparant au DETISF se déroule sur une période de 20 mois (de septembre de l'année N à juin de l'année N+2). La formation aura lieu du 9 septembre 2024 au 30 juin 2026.

Lieu de l'action :

HETIS Nice – accessible aux personnes en situation de handicap.

HETIS Draguignan – accessible aux personnes en situation de handicap.

Encadrement :

L'équipe du Département des métiers de proximité, qui accompagne les stagiaires de la formation TISF dans leur processus de professionnalisation, est composée d'une cheffe de Département, d'un coordinateur pédagogique et de cinq cadres pédagogiques permanents. Deux secrétaires pédagogiques viennent compléter l'équipe.

La responsable du CFA HETIS sera l'interlocutrice privilégiée des maîtres d'apprentissage des apprentis.

Par ailleurs, des formateurs occasionnels interviennent au regard de leur expertise sur des thématiques, particulièrement sur la question du domicile, de la parentalité, du handicap, de la petite enfance, de la socialisation et de la gérontologie, etc. Il s'agit d'universitaires ou de professionnels du secteur social et médico-social.

De nombreux partenariats sont construits avec les représentants des sites qualifiants autour de rencontres régulières et de présentation de leurs missions et moyens d'accompagnement des personnes vulnérables qu'ils accueillent.

Ces partenariats permettent de sécuriser le parcours du stagiaire de la formation en articulant l'ensemble des modalités relatives à l'alternance (centre de formation/lieu de stage).

Moyens pédagogiques :

Nice : HETIS dispose d'un peu plus de 20 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 60 personnes.

La plupart des salles sont équipées de matériel vidéo (télévision et lecteur DVD) et bénéficie de connexion wifi. Les étudiants peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 10 postes informatiques est mise à disposition des étudiants.

Les stagiaires peuvent profiter d'un Centre de documentation qui propose environ 5000 ouvrages, 60 abonnements réguliers et 1500 mémoires référencés puis une vidéothèque. Tous les stagiaires peuvent bénéficier d'une aide à la recherche documentaire notamment à partir de notre fond documentaire. De cet espace, ils ont également un accès illimité à internet, des postes informatiques et la possibilité de réaliser des impressions.

Draguignan : HETIS dispose de 7 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 30 personnes.

Trois salles sont équipées de matériel vidéo (vidéo projecteur + accès internet) et bénéficie de connexion wifi.

Les étudiants peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 15 postes informatiques est mise à disposition des étudiants.

Ils disposent aussi d'un CRD sur le site de l'INSPE de Draguignan, avec une centaine d'ouvrages et de revue, ainsi que d'un espace littérature enfantine, 2 postes informatiques et une photocopieuse.

PSH : Les parcours de formation peuvent être aménagés pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Méthode pédagogique :

Le projet de l'Ecole est axé sur la pédagogie active et s'appuie sur divers outils pédagogiques comme :

- l'exposé
- le cours magistral
- l'élaboration au sein d'un petit groupe
- l'accompagnement individualisé
- l'image (fixe ou animée), etc.

Contenu :

Formation de deux années en alternance, comprenant 950 heures d'enseignement théorique et 1050 heures de formation pratique (33 semaines) répartie en deux ou trois périodes de stage pour l'intégralité du cursus de formation.

Pour les personnes qui occupent un poste faisant fonction de TISF, un seul stage hors employeur sera exigé.

Cette formation est répartie en 3 blocs de compétences dont deux sont communs à la formation conduisant au diplôme d'Etat de moniteur éducateur :

- Bloc 1 (commun) : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours : 420 heures.
- Bloc 2 (spécifique) : Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale : 380 heures.
- Bloc 3 (commun) : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours : 150 heures.

Modalités d'évaluation :

- Positionnement à l'entrée en formation
- Evaluation intermédiaire
- Contrôle continu
- Certification

L'évaluation des compétences acquises par les stagiaires est ainsi effectuée tout au long de leur parcours de formation par le centre de formation (contrôle continu) et lors d'épreuves finales (écrites et orales) selon le bloc de compétences concerné et conformément au référentiel de certification.

Les étudiants doivent valider les 3 blocs de compétences afin d'obtenir le Diplôme d'Etat, délivré par la DREETS ou le Rectorat.

En cas de validation partielle, l'étudiant conserve le bénéfice des blocs de compétences validés et peut représenter l'année suivante les blocs manquants.

Sanction :

Certification DETISF niveau 4.

Chaque bloc de compétences fait l'objet d'une épreuve de certification séparée en vue de l'obtention du DETISF.

En cas de validation partielle, l'étudiant conserve le bénéfice des blocs validés et peut représenter l'année suivantes les blocs manquants.

Coût :

Le coût de la prestation de la formation est pris en charge par le Conseil Régional pour les candidats en continuité scolaire, inscrits à Pôle Emploi ou en reconversion professionnelle.

Pour les candidats en voie directe des frais d'inscription sont dus soit 170 € par année scolaire soit 340 €.

La durée de la formation est de 950 h de formation théorique et 1050 h de formation pratique.